

Académie de POITIERS
Collège Jean Hay
25 avenue de Beaulieu
BP 30035
17320 MARENNES

PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du Conseil d'Administration N° 3

Date : jeudi 08 février 2024

Année scolaire : 2023 - 2024

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 24 janvier 2024

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - Principale

Secrétaire de séance : Mme Natacha MARCHESSEAU, AESH

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

Ordre du jour

- 1- Adoption du Procès Verbal du CA du 27/11/2023
- 2- Convention
- 3- Répartition de la Dotation Horaire Globale – Rentrée 2024

Annexes :

- Document 1 : Effectifs prévisionnels et calcul DGH ;
- Document 2 : Eléments de contexte ;
- Document 3 : Répartition de la DGH
- Document 4 : Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
- Document 5 : Motion N°1
- Document 6 : Motion N°2

Le quorum étant atteint (24 présents) - ≥ 16 , la séance démarre à 17h33

Mme MARCHESSEAU, AESH, accepte d'assurer le secrétariat de séance

Mme LALLEMENT informe les membres du CA qu'un point intitulé « convention » est à ajouter à l'ordre du jour qui a été transmis le 24 janvier. Elle souhaite la bienvenue à M PROTEAU qui est désormais représentant suppléant de la communauté de communes (du Bassin de Marennes) au Conseil d'Administration du collège JEAN HAY. (PJ en annexe)

1. Adoption du PV du CA du 27 novembre 2023 :

Vote :

Pour : 24 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

2. Convention :

Suite à la demande de Mme BALLOTEAU, maire de la ville, de mettre en place un bureau de vote dans l'enceinte du collège pour les prochaines élections, le Département de Charente-Maritime demande que soit soumis au vote la convention d'occupation hors temps scolaire dans le cadre des élections à venir sur la période 2024/2027.

Vote :

Pour : 24 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

3. Répartition de la Dotation Horaire Globale (DGH) – Rentrée 2024 :

Mme LALLEMENT présente la dotation attribuée : 504 heures pour le collège réparties en 462 HP et 42 HSA et 130,5 heures attribuées pour la Segpa réparties en 125 HP et 5,5 HSA.

Elle explique comment a été calculée la DGH à partir des effectifs prévisionnels (Document 1).

Elle expose quelques éléments de contexte (Document 2).

Elle explicite le TRM, la façon dont les moyens ont été répartis (Document 3)

M RULIER s'interroge sur le nombre d'heures imposées que l'établissement et demande quelle est la marge d'erreur sur le prévisionnel en termes d'effectifs puisque le delta entre les chiffres actuels et les prévisions est important. Mme LALLEMENT répond que les horaires plancher s'imposent à tous les collèges de France et concernant les effectifs, qu'il y a une marge d'erreur avec les déménagements/emménagements mais qu'aujourd'hui il n'est pas possible de dire au rectorat qu'il s'est trompé si on s'appuie sur les statistiques des dernières années, il faut donc attendre début juin pour avoir plus d'informations sur les effectifs de rentrée.

M JAMOIS fait part de la grande inquiétude des enseignants sur le niveau 4ème à venir avec des effectifs d'environ 30 par classe avec un niveau 5ème actuel qui pose déjà problème (comportement et travail très insuffisant).

Mme LALLEMENT soumet sa proposition de répartition des moyens au vote.

Les REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS demandent un vote à bulletin secret.

M REBOUL prend la parole et fait observer qu'on est doté de 10 heures supplémentaires pour mettre en place des groupes de besoins alors qu'il en faudrait 34, soit un manque de 24h. Il ajoute

que les horaires plancher ont diminué ainsi que les objectifs et qu'il est donc logique que le niveau en maths baisse.

Les ENSEIGNANTS demandent une explication sur le co-enseignement en anglais (SEGPA) et demandent s'il est possible pour les autres enseignants de faire du co-enseignement. Mme Lallement répond qu'il s'agit de la vente en anglais, la professeure d'anglais intervenant en SEGPA intervient 1h tous les 15 jours en co-enseignement avec Mme GUERRE-PINOT qui enseigne la vente. Elle répond à la 2^{ème} question en disant que le co-enseignement peut être mis en place notamment depuis la réforme du collège de 2016.

Les REPRESENTANTS DES PARENTS s'interrogent sur le cas d'une non adoption de la DGH, peut-elle faire remonter que les moyens attribués ne suffisent pas en s'appuyant sur le bilan de fin de cycle 3 par exemple ? Mme LALLEMENT répond qu'elle le fera.

Les ENSEIGNANTS expliquent qu'il y a une baisse du nombre d'heures poste mais on garde le nombre d'heures supplémentaires, qu'il s'agit donc d'économies d'échelle sachant que les enseignants ne peuvent plus refuser 2h supplémentaires. Ils expliquent que Mme LALLEMENT n'a pas la main sur cette dotation et que c'est le rectorat qui l'impose.

Mme LALLEMENT fait part du fait que la dotation ne relève pas du chef d'établissement et que ce qui est voté est la façon dont les heures sont réparties.

Votes :

Pour : 10 **Abstention :** 2 **Contre :** 12

La proposition de répartition est donc rejetée. Mme LALLEMENT reconvoquera donc un Conseil d'Administration le mardi 13 février à 17h30 pour refaire une proposition et précise qu'en cas d'un nouveau rejet c'est la principale qui décidera.

9 Questions diverses ont été déposées, Mme LALLEMENT remet un document (Cf PJ) aux membres du CA les listant ainsi que les réponses qui y sont apportées le cas échéant. Mme Aulier quitte la séance à 18h55.

Mme LE ROY demande si 2 motions peuvent être lues. Mme LALLEMENT accepte.

Les 2 motions sont transmises en PJ (documents 5 et 6).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Mme LALLEMENT informe les membres du CA que la séance suivante à laquelle participera M COQ agent comptable (puisque le compte financier en sera le principal objet) se déroulera jeudi 14 mars 2024. Elle ajoute qu'un moment de convivialité sera prévu à l'issue de ce CA de mars car plusieurs membres de ce CA sont attendus ce soir à la CAL dans le cadre de la soirée dédiée aux formations de la voie professionnelle et qu'il ne pourra avoir lieu ce soir, ni au CA exceptionnel du 13/02/2024.

La secrétaire de séance
Mme Natacha MARCHESSEAU



La Présidente du Conseil d'Administration
Mme Christine LALLEMENT



Questions diverses posées par des membres du CA – Séance du 8 février 2024

1) Q (Optimômes) : Nous avons des remontées de parents sur la pratique imposée aux élèves lors de l'oubli de la carte de cantine.

R : Les règles du passage au self n'ont pas changé et sont connues des élèves. Elles sont transmises en PJ. M HINTZY fait remarquer que cela se passait mieux quand les élèves passaient le contour de leur main à la borne car environ 400 élèves passent chaque jour au self et que quand des élèves oublient leur carte cela nécessite l'intervention d'un AED qui ne peut donc pas continuer à surveiller le self puisqu'il doit intervenir au niveau de la borne et que dire aux élèves qui ont oublié leur carte qu'ils passeront en dernier est donc un moyen de les responsabiliser et donc éviter les récidives et de permettre la continuité du passage.

Mme AULIER demande s'il est fréquent que des élèves oublient de manger, M HINTZY répond que cela reste fort heureusement à la marge mais qu'il est arrivé que des élèves aient été détectés comme n'ayant pas mangé et que dans ce cas, ils sont reçus par le CPE ou par l'infirmière.

Mme BETFORT dit comprendre qu'on fasse passer en dernier les élèves qui ont oublié leur carte mais moins qu'on les oblige à manger seuls.

M HINTZY répond que cela reste marginal mais que si on permettait aux copains de se retrouver, certains feraient exprès d'oublier leur carte.

2) Q (Enseignants) : Quelles sont les questions ou informations émises par les 2 fédérations de parents lors des conseils de réussite 6^{ème} et 5^{ème}

R : Parole donnée aux parents élus.

Mme AULIER dit que pendant la permanence qu'ils ont tenue ils n'ont vu que 2 parents, Mme GAUME estime que le lieu dans lequel se tenait la permanence n'était pas assez visible.

Des parents ont regretté de ne pas avoir pu voir tous les professeurs, mais le point positif est qu'il y a eu un vrai moment d'échanges entre parents et le binôme d'enseignants.

Mme LALLEMENT ajoute que lors de réunions parents professeurs classiques, les parents ne peuvent pas toujours rencontrer non plus les professeurs qu'ils souhaitent voir car si un professeur de français par exemple a plusieurs classes de 6eme les sollicitations des parents peuvent être plus importantes que le nombre de créneaux disponibles.

Les professeurs disent ne pas avoir eu de retours de la part des parents.

M RULIER regrette le morcellement dans ce mode de fonctionnement car lors des conseils de classes il pouvait y avoir des échanges collectifs qui ne peuvent plus avoir lieu.

3) Q (Enseignants) : Est-il possible de préciser et d'ajouter sur le PV de CA que les conseils de réussite sont à l'état d'expérimentation et que cette expérimentation s'impose à de très nombreux collègues qui y étaient opposés ?

R : Mme la Principale précise qu'une déclaration de mise en place d'une expérimentation a bien été faite au CARDIE en octobre 2023 dont l'intitulé du projet était la mise en place des conseils de réussite, les niveaux de classe indiqués étaient 6eme et 5eme, l'objectif : associer davantage les élèves et leurs parents aux bilans trimestriels faits par les équipes pédagogiques, notamment. Elle précise que l'élaboration du contrat d'objectifs a été faite en

concertation avec les équipes, qu'elle a fait suite à une évaluation de l'établissement et à l'élaboration d'un projet d'établissement et que le contrat d'objectif mentionnait dans sont point 4, objectif 1 : « assurer à tous et à chacun la réussite au collège », et l'action suivante : « Renforcer le lien collège/famille par un dialogue avec les familles autour de l'orientation et de l'affectation », précisant entre parenthèses : « Repenser les conseils de classe » et « avoir une politique éducative plus cohérente grâce à un meilleur engagement collectif », précisant entre parenthèses : « y compris implication des familles » et qu'une des méthodes pour y parvenir a été de proposer la mise en place de conseils de réussite. Il a en outre été mentionné dans cette déclaration au CARDIE qu'un bilan serait fait à l'issue de l'année scolaire.

Mme LALLEMENT ajoute que si le dispositif n'était pas amené à se poursuivre, il faudrait qu'un travail de concertation soit mené pour faire évoluer les conseils de classe à venir tout en développant le lien avec les familles.

4) Q(Enseignants) : Pourrions nous avoir un bilan RCD et la façon dont les heures ont été utilisées ?

R : Au 31 janvier 19 pactes RCD ont été attribués, ce qui correspond à 19 x 18 soit 342 heures. Sur ces 342 heures, 252 heures ont déjà été réalisées (74% réalisé alors que nous n'en sommes qu'à la moitié de l'année scolaire).

Sur ces 252 heures, 104 h correspondent à des remplacements d'enseignants accompagnant des sorties et des voyages scolaires ; 121h correspondent à des remplacements d'enseignants malades ou ayant garde d'enfants malades, 25h correspondent à des remplacements d'enseignants en stage, en formation, 2h ont été assurées pour combler l'absence de nomination d'un professeur de lettres en début d'année scolaire

En outre 9 HSE ont été assurées hors pacte, 5h pour remplacer des collègues en sortie scolaire et 4h pour assurer le remplacement d'enseignants en arrêt maladie ou ayant garde d'enfant malade.

Mme LE ROY demande si en l'absence de Mme PRESSE, coordonnatrice ULIS, les élèves relevant du dispositif pourraient être confiés à un autre enseignant spécialisé. Mme LALLEMENT répond que cela est possible mais qu'il faut que ce soit compatible avec les emplois du temps qui ne permettent pas toujours de proposer un rcd à un PE spécialisé.

Mme LE ROY demande si dans ce cas, l'élève pourrait être intégré dans sa classe de référence.

Mme LALLEMENT dit que bien entendu cela peut être fait.

Mme ARRIGNON fait remarquer que certains élèves lui avaient dit qu'ils avaient eu plusieurs fois le même cours d'orientation lors des RCD et s'il est possible d'envisager que les élèves aient le même référent.

Mme LALLEMENT lui répond qu'effectivement la question a été soulevée en équipe de direction et qu'une réunion de concertation se déroulera prochainement avec les personnels intervenant sur cette thématique. Elle ajoute qu'en outre, conformément aux textes les élèves de 4^{ème} bénéficient de 3 séances de 2h sur la thématique de l'orientation mais que cela ne relève pas des RCD.

5) Q(Enseignants) : qu'en est-il du temps plein à l'accueil du collège ?

R : Mme AVRIL étant partie à la retraite au 31/12/2023, c'est Mme BEINVEL qui a été

nommée pour la remplacer. Hors, suite à un accident, Mme BEINVEL a été placée en arrêt et est revenue en janvier en mi-temps thérapeutique, prononcé dans un 1^{er} temps jusqu'au 8 février 2024. Mme MALLIER a demandé un complément de service dès le départ, la DICL a validé la demande. Le mi-temps thérapeutique de Mme BEINVEL a été prolongé jusqu'au 7 avril. Une personne vient d'être recrutée par le Département pour assurer le complément de service de Mme BEINVEL, elle arrive demain.

Mme MARCHESSEAU demande si tenir la loge fait partie du statut des AED.

Mme LALLEMENT répond que cette solution temporaire a été discutée avec M HINTZY, CPE et le choix a été fait qu'un AED vienne à la loge plutôt que le téléphone soit basculé en service vie scolaire comme cela aurait pu se faire pour que le bureau vie scolaire ne soit pas gêné, qu'il s'agit d'aide entre services et que c'est collectif.

M HINTZY précise que la tenue de loge concerne chaque AED à hauteur de 2h par semaine.

Mme LALLEMENT dit que le fait que de nombreux RCD aient été effectués a permis d'alléger les études et que les AED étaient moins sollicités que les autres années, ce qui a permis d'envisager cette solution.

6) Q(Enseignants) : Est-ce que des travaux sont envisagés salle 02 suite aux fuites et moisissures qui nuisent à la santé des collègues et des élèves ?

R : * Intervention de France Menuiserie en mars 2020 pour reprendre l'isolation des joints de façade

- Chaque année depuis, demandes réitérées de besoins de travaux adressées au CD17, des enseignants ont également demandé des interventions dans le Registre Santé et Sécurité au Travail en Mars 2023.
- Intervention de la SMAC en avril 2023 pour intervenir au niveau de la toiture et supprimer les fuites
- Venue du CD17 le 17/11/2023, nouvelle demande de travaux effectuée
- M VELOT, Directeur de la DICL nous signale avoir saisi le technicien du département qui a pris contact avec un service de recherche de fuites, un test de fumée sera réalisé prochainement pour que soit identifiée l'origine de ce problème persistant.

Mme LE ROY demande ce qu'on entend par « prochainement ». Mme MALLIER répond que les tests fumigènes devraient avoir été réalisés au plus tard à la fin des vacances d'hiver.

7) Q(Enseignants) : peut-on avoir davantage de conseils pédagogiques ?

R : Depuis plusieurs années, le nombre de conseils pédagogiques est de 5 à 6 par année scolaire, cette année, alors que nous sommes à la moitié de l'année scolaire, nous en avons déjà fait 3 (28/09 ; 14/11 et 05/02), ce qui correspond à la norme. Rien n'empêche les enseignants de faire remonter les questions sur lesquelles ils souhaiteraient mener un travail qui relèverait du conseil pédagogique ou des sujets à y aborder.

8) Q(Enseignants) : Plusieurs enseignants ont souligné des difficultés sur le niveau 5^{ème} et cela s'empire, personnels et élèves étant en souffrance. Qu'est-il envisagé ?

R apportée par M LORIAN en charge de ce niveau :

En 5A : Suivi assuré par M LORIAN et le PP : 5 fiches de suivi individuel mises en place, bilan sera fait la semaine prochaine, pas de gros problèmes repérés

En 5C : Fiche de suivi classe mise en place par le PP : Le bilan fait chaque semaine ne fait pas mention d'élèves perturbateurs, 1 RDV pris avec une famille dans le cadre d'un suivi global de scolarité

4/5 élèves font l'objet d'un suivi plus particulier pour des problèmes de comportement relevés en vie scolaire.

Mme PANNETIER dit qu'effectivement il n'y a pas de gros problème et qu'on connaît l'effet de la fiche de suivi mais que le niveau des élèves est aussi catastrophique et que c'est le fonctionnement de la classe sur lequel on ne peut pas faire grand-chose.

M RULIER dit que des sanctions devraient être posées.

M LORIAN, en charge du niveau, répond que pour poser des sanctions des écrits sont nécessaires. Il ne peut pas poser une sanction sans que des rapports d'incidents n'étayent ses dires et que dans une classe il y a une émulation entre élèves qui est à déplorer.

M JAMOIS se dit inquiet pour le futur niveau de 4^{ème} dont les classes compteront entre 28 et 30 élèves alors que le niveau 5^{ème} pose déjà souci et qu'ils sont répartis dans 5 classes.

Mme PANNETIER regrette le fait que les professeurs ne peuvent plus se concerter et échanger puisque les conseils de classe traditionnels ne se tiennent plus.

Mme LALLEMENT déplore que les enseignants n'aient pas été davantage présents lors des pré-conseils qui étaient fixés, certains se déroulant sur la pause méridienne, d'autres en fin de journée et que s'ils avaient été présents la concertation évoquée aurait pu avoir lieu.

M REBOUL précise certains élèves rendent copie blanche et que pour eux, il s'agit d'un jeu et il demande s'il est possible de réfléchir à des moyens de créer des groupes pour séparer la classe.

Mme LALLEMENT répond que cela peut être envisagé.

9) Q(Enseignants) : Peut-on diffuser sur la messagerie académique les compte-rendu des CA

R : Les PV de CA sont transmis à tous les membres du CA quelques jours après la tenue de la séance. Ils sont également déposés sur le site du collège, étant ainsi accessibles à tous. Si vous vous apercevez que ce PV ne vous est pas parvenu ou n'a pas été déposé sur le site du collège 10 jours après la séance, n'hésitez pas à m'en faire part, afin que le nécessaire soit fait – un oubli est toujours possible, un mail peut aussi ne pas parvenir à son destinataire.

RÈGLES DU PASSAGE AU SELF

- Tous les élèves (avec ou sans activités) **DOIVENT SORTIR du hall** rapidement pour se rendre dans la cour.

- Tous les élèves **DOIVENT SE PRESENTER au self** selon l'ordre établi :

Lundi : 6^e, 5^e, 4^e, 3^e

Mardi : 5^e, 4^e, 3^e, 6^e

Jeudi ; 4^e, 3^e, 6^e, 5^e

Vendredi : 3^e, 6^e, 5^e, 4^e

- Les élèves **SANS CARTE** et/ou **RETARDATAIRES** mangeront **SEULS** et à la fin du service.

- Les **élèves en retenue** sur le temps du midi doivent se présenter **DÈS LE DÉBUT DU PASSAGE.**

- Les élèves « oubliant » régulièrement de manger et ceux oubliant leur carte seront convoqués par le CPE.

Effectifs prévisionnels R2024					
Niveau	Effectif	Nombre divisions	Nb élèves/Div		
6eme	99	4	24,75 (hors egpa)		dont 3 ulis
5eme	107	4	26,75		dont 4 ulis
4eme	112	4	28		dont 2 ulis
3eme	91	4	22,75		dont 3 ulis
Calcul attribution DGH collège					
Nombre div	heures/ div	total			
16	29	464			
autres	forfait unss	9			
	chorale	1			
	labo Sciences	3			
	ULIS	21			
	Total	498			
abondement réforme 6e5e		6			
	Total	504			

Commissions de liaison juin 2023 : nombre d'élèves de niveau insuffisant (1) et de niveau fragile (2) signalés par les écoles de secteur				éléments pour CA DGH		
Compétences	LIRE	ECRIRE	NOMBRE/CA LCUL	GEOMETRIE		
Effectifs signalés	32	47	30	32		
Bilans de fin de cycle 3 - juillet 2023 (élèves scolarisés en 5ème en 2023/2024)						
				% d'élèves ayant été positionnés "maîtrise insuffisante" ou "maîtrise fragile"		
Domaine D11 : Langue française à l'oral et à l'écrit				50%		
Domaine D13 : Langages mathématique, scientifique et informatique				40%		

DOCUMENT REPARTITION DGH R2024										Ventilation collège 0170386c												
			HP	462	HSA	42	504															
DISCIPLINES	Gem	nbre	TOT AL	Gem	Sem	Nbre	TOT AL	Gem	4em	nbre	total	Sem	nbre	total	Besoi	à	à	TOT	HP	HSA		
ULIS	e	div	e	e	div	e	e	e	div	e	e	e	div	e	ns / grille	ajoute r (1)	ajoute r (2)	AL 2				
Français	4,5	4	18	4,5	4	18	4,5	4	4	4	18	4	4	16	70	18	1	22	21	1	1h allemands	
Latin																		88	82			
Mathématiques	4,5	4	18	3,5	4	14	3,5	4	4	4	14	3,5	4	60	16	4	80	72	8	1h gpe 3e		
anglais	4	4	16	3	4	12	3	4	4	4	12	3	4	52		3	55	54	1	3h ice		
espagnol			0	2,5	4	10	2,5	4	4	4	10	2,5	4	30			30	28	2	-BMP 10h		
hist geo emc	3	4	12	3	4	12	3	4	4	4	12	3,5	4	50		2	52	48	4	0,5h gpe en 4eme		
svt	2	4	8	1,5	4	6	1,5	4	4	4	6	1,5	4	26	2	2	30	27	1	2HSA/SEGPA		
phys	1	4	4	1,5	4	6	1,5	4	4	4	6	1,5	4	22	1	2	25	22	3	0,5h gpe en 4eme/ BMP 4h		
techno				1,5	4	6	1,5	4	4	4	6	1,5	4	18		2	20	18	2	0,5h gpe en 4eme		
ed mus	1	4	4	1	4	4	1	4	4	4	4	1	4	16	1		17	15	2	csd 3h segpa		
arts plast	1	4	4	1	4	4	1	4	4	4	4	1	4	16			16	15	1	csd 3h segpa		
eps	4	4	16	3	4	12	3	4	4	4	12	3	4	52	9		61	55	6	csd 5h segpa		
TOTAL										433	47	22	502	462	38	2 HSA/ SEGPA						
A ajouter (1)	Cela correspond aux heures attribuées au français et aux mathématiques en application de la réforme ; svt et sc.phys : heures de labo ; ed Mus : heure de chorale ; EPS : forfait UNSS																					
A ajouter (2)	Cela correspond aux choix proposés en fonction des moyens restants pour la rentrée 2024 : latin : 6h ; anglais : 3h ; svt, sc.phys et techno, hist-géo : 1/2 h groupe en 4ème par discipline ; math 1h/div soutien 3e																					
	Reliquat = 4h																					

0171643u	VENTILATION SEGPA						HP	125	HSA	5,5	TOTAL	Besoins	HP	HSA
	DISCIPLINES	6eme	5eme	4eme	3eme	3eme								
groupe FR	4,5									4,5				
groupe Mat	4,5									4,5				
Module aide		2,5				0,5				3,0				
Français		4,5		4,5		4,0				13,0			PE	63,0
à définir	1,5	2,0								3,5			ANG	15,0
à définir					1,5					1,5			techno	0,5
Mathématiques			3,5		3,5		3,5			10,5			edmus	3,0
anglais	4,0		3,0		3,0		3,0			13,0			APLA	3,0
co-ens vente						0,5							EPS	5,0
hist geo emc	3,0		3,0		3,0		2,0			11,0			VENTE	18,0
svt	3,0		4,5				2,0			9,5			total	125,0
phys					3,0		2,0						Reliq	3,0
techno							1,0							
ed mus	1,0	1,0			1,0		1,0			1,0				
arts plast	1,0	1,0			1,0		1,0			1,0				
eps	4,0	3,0			2,0		3,0			3,0				
eps'					1,0									
VENTE					6,0		12,0			18,0				
BIOTECH					6,0		12,0			18,0				

prise en charge de 2hsa au titre de l'inclusion des élèves pré-orientés en 2^e 6eme / service svt

élèves inclus dans leur classe de référence

sur 2h, 0,5h assurée par PLC Techno (hsa) et 1,5h assurées par PE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 30 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trente janvier à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), M. Stéphane DELAGE (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua) à M. Stéphane DELAGE (Le Gua), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac) à Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac)

Absents excusés :

Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Désignation de conseillers auprès des organismes extérieurs :
Conseil d'administration du Collège Jean Hay

Assemblées

Par délibération n°2020/CC04/3.16 du 1er juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la désignation de représentants de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Hay, notamment de Madame Adeline MONBEIG en tant que représentante

suppléante. Cette dernière ayant démissionné de son mandat de conseillère communautaire, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Hay.

Vu les dispositions des articles L. 2121-33 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant qu'il convient de voter au scrutin secret toute nomination ou représentation ;

Vu les dispositions des articles L.2121-21 dernier alinéa et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que la proposition du Président de procéder au vote à main levée n'empêche pas l'unanimité, il est procédé à la désignation du représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du Collège Jean Hay par scrutin secret :

- Messieurs Joël PAPINEAU et Alain BOMPARD sont désignés comme assesseurs.
- Messieurs Guy PROTEAU et Richard GUERIT font acte de candidature.
- Il est procédé aux opérations de vote.
- Le dépouillement du vote réalisé par les assesseurs a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	24
Nombre de suffrages déclarés blancs :	2
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	21

- Monsieur Guy PROTEAU obtient 20 voix, Monsieur Richard GUERIT 1 voix.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin proclame :

- Monsieur Guy PROTEAU élu, avec 20 suffrages exprimés, représentant suppléant auprès du Conseil d'administration du Collège Jean Hay.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Depuis plus de dix ans un séjour découverte du milieu montagnard pour les élèves de sixième du collège Jean Hay de Marennes est organisé. Cette année nous avons emmené 94 élèves sur une cohorte de 111 soit une très grande majorité.

L'organisation d'un tel séjour demande beaucoup de temps et d'investissement sans parler des responsabilités importantes durant le séjour lui-même. De plus, les encadrants qui participent au séjour sont en responsabilité 24 heures sur 24 et doivent intervenir même la nuit en cas de besoin. Pourtant tout cela se réalise bénévolement et jusqu'à aujourd'hui, les objectifs pédagogiques et sociaux permettaient d'accepter la situation.

Cette année, une nouvelle injustice vient rompre cette situation avec l'apparition des heures de remplacement de courte durée. En effet, les collègues qui sont restés en fonction dans le collège ont profité déjà de l'absence de quatre classes sur les cinq existantes pour avoir un emploi du temps allégé mais ont pu aussi réaliser des heures pour compenser l'absence des accompagnateurs heures qui sont particulièrement bien rémunérées. Ils ont même eu la possibilité de prendre un remplacement sur une heure de cours qui avait été libérée par l'absence des élèves et qui leur a permis dans ce cas de faire une heure payée double (salaire normal plus heure de remplacement).

Cette année, plus de quarante heures de remplacement ont été effectuées durant la semaine du séjour, pour un coût total pour l'état de près de 3000 euros en salaire net. Cela est une véritable injustice au regard de l'investissement bénévole des accompagnateurs.

Cette situation envoie un très mauvais signal pour le fonctionnement des établissements scolaires puisqu'il vaut mieux profiter des actions réalisées par les collègues pour gagner plus que de s'engager pour les élèves dans la mise en place de projets pédagogiques dont ils ont particulièrement besoin.

Devant cette situation inégalitaire et injuste, nous nous devons de faire remonter le problème afin qu'une prise de conscience au niveau politique et institutionnel ait lieu.

Les enseignants et AESH élus au CA

Le personnel éducatif du collège Jean Hay alerte sur les dangers de la réforme du choc des savoirs et de la mise en place des groupes de niveau en français et mathématiques. En effet, les études montrent que les groupes de niveau n'aident pas les élèves en difficulté. Au contraire, ils contribuent à creuser les inégalités, tout en abaissant le niveau général, car le bénéfice qu'en tirent les élèves en réussite est inférieur à l'abaissement du niveau des élèves en difficulté. **Les groupes de niveau, c'est donc une école à la fois moins efficace et plus inégalitaire.**

Nous dénonçons le manque de moyens pour mettre en place cette réforme : les besoins nouveaux pour fonctionner en groupe en 6^e 5^e en français et mathématiques sont de 34 heures. Or le rectorat nous en a attribué 10. Il nous manque 24 heures. Cette DGH, avec une amputation de 24 HP, ne se trouve amputée que de 2 HSA par rapport à l'année dernière ce qui montre qu'on supprime des moyens et de la souplesse, donc des groupes/ Options puisque le chef d'établissement ne peut imposer plus de 2 HSA par professeur.

Concrètement, nous aurons des effectifs à 26/27 élèves par classe de 6^e au lieu de 22 à 24 cette année. En effet, l'an passé nous avons utilisé les moyens d'autonomie de l'établissement pour créer une division supplémentaire en 6^e permettant ainsi d'abaisser les effectifs. Cette année, tous nos moyens étant concentrés sur l'application de la réforme et des groupes, nous ne pouvons plus le faire. Comme à chaque réforme, on nous demande de faire mieux avec toujours moins de moyens et plus d'élèves.

Dans les prévisions du rectorat, nous aurons 112 élèves de 4^e l'an prochain alors que nous avons actuellement 123 élèves en 5^e. Ainsi, il nous dote de 4 classes avec un effectif de 28 élèves. Mais, si nous gardons tous nos élèves, ils seront 31 par classe en 4^e. Nous réclamons l'ouverture d'une classe supplémentaire de 4^e pour fonctionner correctement avec des effectifs raisonnables qui permettront de prendre en compte les difficultés de chacun et notamment des élèves à besoins particuliers.

Pour la seconde fois, on oblige les établissements à préparer la rentrée suivante sur la base d'annonces ministérielles sans fondement légal. L'an passé, il avait fallu faire face à la disparition brutale de l'heure de technologie en 6^e au profit du soutien ou de l'approfondissement en français et mathématiques. Ce dispositif expérimenté depuis 5 mois est déjà supprimé avant même d'avoir été évalué.

De nombreuses zones d'ombres planent encore : l'instruction civique renforcée à partir de la 5^e se fera-t-elle avec une enveloppe supplémentaire d'heures ou au détriment des horaires consacrés à l'histoire et à la géographie ? Qu'en est-il de l'enseignement du théâtre qui a été annoncé aux médias ? Quels moyens seront octroyés pour l'« ambition mathématiques en classe de 3^e » publiée dans le B.O du 2 février ? Comment préparer une rentrée 2024 dans ces conditions ?

Sans aucune loi, sans aucun texte officiel, pourquoi nous prononcer sur une DGH ou sur une répartition ? Nous demandons que soit abandonnée cette réforme délétère, menée de façon aberrante, contre les données de la recherche sur les groupes de niveau, mise en œuvre sans moyens spécifiques et qui va dans le sens d'un creusement des inégalités, d'un affaiblissement des résultats de notre système et d'une dégradation de nos conditions de travail.

Nous réclamons des classes hétérogènes à effectifs raisonnables et nous voulons réserver les moyens de la marge d'autonomie des établissements pour le maintien des dispositifs qui donnent satisfaction : groupes modulables sur une partie du temps d'enseignement et établis sur les besoins (soutien ou approfondissement en mathématiques et en français, préparation à l'oral du DNB en 3^e), groupes en technologie, en SVT, en SPC et offres optionnelles avec un horaire décent et non un saupoudrage d'heures.

Les professeurs et AESH élus au CA ainsi que les parents d'élèves de la FCPE.